

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**Présents** : Mrs Alain NOUZIERES, Hervé JAMMES, Patrick TOPPIN, Alain CORTEMBOS, Jean-Louis LESTRADE, Bernard MAGNAC et Mmes Brigitte DELPRAT, Cécile DUBRUILLE ET Fabienne BOYAVAL

**Absents excusés** : Isabelle LOUDES

**Absent représenté** :

**Secrétaire de séance** : Cécile DUBRUILLE

**TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE**

L'équipe du conseil municipal fait le tour du chantier, les travaux cœur de village avancent bien.

Afin de préserver le stationnement pour les résidents du village, des poteaux seront posés sur la place du bourg.

Cécile DUBRUILLE pose la question de savoir si, pour la place handicapée, le pavage est adapté.

Le Maire pense que oui mais il va tout de même se renseigner.

L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas validé le pavage, tout en pierre, de la place du bourg, côté gauche de la RD38, il préconise une place en castine, qui pourrait être une castine chaulée.

**REFECTION ET PAVAGE DESCENTE ET COUR DE LA SALLE DES FETES**

La castine ayant un coût beaucoup moins élevé que le pavage en pierre, le Maire propose de se servir de la somme économisée sur la place du bourg pour paver la descente et le devant de la salle des fêtes.

Il explique qu'il est nécessaire d'arranger la descente qui mène à la salle des fêtes car lorsqu'il pleut fort, toute la castine descend, il faut régulièrement la remonter, il serait judicieux de faire ces travaux avant que le cœur du village soit fini.

Cette réfection aurait un surcoût de 11 400 € qui serait à la charge de la commune,

Patrick TOPPIN demande pourquoi on ne ferait pas cette réfection en castine chaulée qui est une castine compactée qui donne un sol dur et stable.

Bernard MAGNAC pose la question de savoir si l'hiver, lorsqu'il gèle ce revêtement ne sera pas trop glissant dans la descente,

Après discussion et un tour de table, Hervé JAMMES propose de faire une partie en pavage et une partie en castine ce qui semble être une bonne solution.

L'ensemble du conseil municipal approuve l'idée de faire la réfection de la descente et de la cour de la salle des fêtes.

Ces travaux ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord de CAUVALDOR.

## **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2018 du SYDED sur le prix et la qualité du service Assainissement,  
Le rapport est adopté par le conseil municipal

## **MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de la communauté de communes CAUVALDOR de prendre une délibération autorisant le maire à signer, si besoin, une convention de mise à disposition du personnel, cette mise à disposition de personnel ne concerne que des agents titulaires ou en CDI.

La mise à disposition de personnel ne peut se faire qu'après avoir respecté la procédure préalable et obligatoire de mise à disposition.

Le conseil municipal autorise, si besoin, à signer la convention.

## **POINTS DIVERS**

➤ Alain NOUZIERES dresse un bilan de la saison estivale, le bilan est dans l'ensemble positif, les manifestations proposées par les associations se sont bien déroulées et avec succès, mis à part le spectacle pyro-symphonique de la fête votive qui n'a pas connu son succès habituel en raison de la pluie le samedi soir.

➤ Patrick TOPPIN pose la question de savoir où en est la demande de Monsieur ESTIP concernant le pont de Vaille, le Maire explique qu'on ne sait toujours pas à qui appartient ce pont, il s'est renseigné auprès du géomètre qui dit que selon le cadastre napoléonien le pont est à moitié avec la commune de LOUBRESSAC,

La sortie étant très dangereuse des élus soulignent le fait que si ce chemin est réparé afin de le rendre carrossable il y a des risques d'accidents, de plus le pont n'est pas adapté pour passer avec des charges lourdes, il faut également voir avec le Département car la sortie est un accès direct sur la Route Départementale.

Hervé JAMMES va se renseigner afin de savoir si le long du ruisseau le passage est commun ce qui permettrait d'éviter de passer sur le pont.

Patrick TOPPIN souhaite qu'on apporte une réponse au demandeur, le dossier est toujours à l'étude mais la situation est complexe.

➤ Cécile DUBRUILLE demande si le conseil municipal souhaite renouveler la fête de Noël, le conseil municipal étant d'accord, la date est arrêtée au samedi 21 décembre, le Maire propose de repartir sur la même organisation que l'an dernier.

➤ Un administré présent dans la salle fait remarquer que le talus du chemin situé sous le pigeonnier de Mme TRASSY n'a pas été nettoyé, monsieur le Maire en fera part à l'entreprise prestataire.

➤ Une administrée fait part d'une remarque qui lui a été faite par des touristes qui regrettent que la photo accrochée au mur de la mairie côté Eglise ne soit pas datée.

*Vu le Maire, Alain NOUZIERES*